

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

Présents : Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

Excusés ayant donné procuration : Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

A été nommée secrétaire : Mme FELICITE Gwennaëlle

DEL2026-067 – Acquisition d'un tracteur pour le service voirie auprès de l'UGAP.

Le budget 2026 prévoit l'acquisition d'un tracteur de voirie neuf en remplacement d'un tracteur réformé. Il a été décidé de confier la recherche du matériel adéquat à l'Union des Groupements d'Achats Publics, ce qui permettait un choix plus pertinent en matière de choix de la marque du véhicule, d'outillage et de pièces détachées par rapport au lancement d'une procédure d'appel d'offres.

Il est proposé de valider l'offre de l'UGAP portant sur un tracteur de marque VALTRA N135 ACTIVE pour un montant de 244 065.60 € T.T.C (montant inscrit au budget 2026 : 235 000 € T.T.C).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'article L.2113-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la forme juridique de l'UGAP, centrale d'achat,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un tracteur de marque VALTRA N135 ACTIVE auprès de l'UGAP pour un montant de 244 065.60 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Président à signer cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

Yves-Marie HERVE
Président



Communauté de Communes
Rue des Écoles
CS 40015
72250
Parigné-l'Évêque

Gwennaëlle FELICITE
Secrétaire de séance



Communauté de Communes du SUD EST MANCHE
Rue des Écoles
CS 40015
72250
Parigné-l'Évêque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026
Publication : 15/05/2026